



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

CANAL-DE-SAULT STE. MARIE

Plan directeur



Photo de la page couverture : Premier bateau à emprunter la nouvelle écluse, juillet 1998
Parcs Canada/Joe Pedalino

Droit d'auteur Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le directeur général de Parcs Canada, 2006

Gouvernement du Canada - N° de catalogue R64-256/2006F

ISBN : 0-662-74421-7

Also available in English

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

CANAL-DE-SAULT STE. MARIE

Plan directeur

Février 2007

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie.

Le ministre de l'Environnement,

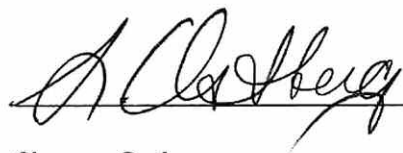
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John Baird'.

John Baird

Recommandé par :



Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Parcs Canada



Sharon Ostberg
Directrice, Unité de gestion
Nord de l'Ontario
Parcs Canada

TABLE DES MATIÈRES

1.0 Introduction	1
1.1 Raison d'être du plan directeur	1
1.2 Cadre financier du plan directeur	1
1.3 Rôle de Parcs Canada	3
1.4 Fondement législatif et politique du plan	3
1.5 Emplacement et contexte régional	3
1.6 Contexte national	6
1.7 Installations, activités et programmes	6
1.8 Ressources culturelles	8
1.9 Ressources naturelles	9
2.0 Orientation stratégique	12
2.1 Politique des lieux historiques nationaux	12
2.2 Intégrité commémorative	12
2.3 Gestion des ressources culturelles	13
2.4 Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine	14
2.5 Entente concernant la construction et l'exploitation d'une écluse de plaisance	14
2.6 Entente avec la Première nation de Batchewana	15
2.7 Entente avec le ministère des Pêches et des Océans	15
3.0 Analyse de la situation actuelle	16
3.1 Gestion des ressources culturelles	16
3.1.1 Le lieu historique national	16
3.1.2 Ressources culturelles de Niveau 1	16
3.1.3 Présentation des messages de Niveau 1	16
3.1.4 Ressources culturelles de Niveau 2	17
3.2 Questions liées à l'utilisation par les visiteurs	17
3.3 Questions de fonctionnement	18
4.0 Vision et orientation stratégique	19
4.1 Vision applicable au lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie	19
4.2 Orientation stratégique pour concrétiser la vision	19
5.0 Mesures visant à assurer l'intégrité commémorative	22
5.1 Protection du lieu désigné	22
5.2 Conservation des ressources culturelles de Niveau 1	22
5.3 Présentation des messages de Niveau 1	23
5.4 Conservation d'autres caractéristiques patrimoniales	23
5.5 Présentation d'autres valeurs patrimoniales	24

6.0 Mise en valeur du patrimoine	.25
6.1 Clientèle cible du programme de mise en valeur du patrimoine et besoins de cette clientèle	.25
6.2 Concept de mise en valeur du patrimoine	.26
6.3 Stratégie de mise en valeur du patrimoine	.27
 7.0 Utilisation par les visiteurs, services et installations	 .29
 8.0 Orientation du marketing	 .30
8.1 Énoncé de positionnement sur le marché	.30
8.2 Établissement de liens	.30
 9.0 Administration et exploitation	 .31
9.1 Travaux généraux	.31
9.2 Ministère des Pêches et des Océans	.31
9.3 Gestion des ressources naturelles	.31
9.4 Recettes	.31
9.5 Activités commerciales	.32
 10.0 Partenariats et participation publique	 .33
 11.0 Mise en œuvre du plan	 .34
 12.0 Sommaire de l'évaluation environnementale du plan directeur	 .37
 Annexe A	 .40
Cartes	
Carte 1 : Cadre régional	.page 2
Carte 2 : Cadre local	.page 4
Carte 3 : Conditions actuelles	.page 7
Carte 4 : Possibilités et enjeux	.page 11
Carte 5 : Mesures découlant du plan directeur	.page 20

1.0 INTRODUCTION

Le canal de Sault Ste. Marie a été officiellement ouvert à la circulation maritime en septembre 1895. Il constituait le dernier maillon de la voie navigable entièrement canadienne qui longeait le réseau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Élément d'une importante voie commerciale, le canal a facilité le transport de matières premières entre les marchés de l'Ouest et de l'Est, et bien au-delà, ainsi que le déplacement des personnes et des produits vers l'Ouest. Il a servi d'artère commerciale pendant plus de 80 ans avant d'être transféré à Parcs Canada en 1979 en reconnaissance de sa valeur en-tant que canal patrimonial. Il a été désigné lieu historique national en 1987.

1.1 RAISON D'ÊTRE DU PLAN DIRECTEUR

Le présent plan directeur établit l'orientation stratégique à long terme pour la gestion du lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie.

Un plan directeur vise à assurer l'intégrité commémorative d'un lieu historique national et l'application des principes et des méthodes de gestion des ressources culturelles au processus décisionnel. Il traduit l'engagement pris par le ministre responsable de Parcs Canada de veiller à ce que le lieu soit protégé et mis en valeur pour le public.

L'orientation établie dans un plan directeur qui vise un lieu historique national est fonction des responsabilités fondamentales de Parcs Canada touchant la protection et la mise en valeur des ressources culturelles ainsi que la diffusion de messages d'importance nationale, afin d'offrir un service de qualité aux visiteurs et d'utiliser les fonds publics de façon judicieuse et efficiente. En outre, le plan

détermine l'orientation en ce qui a trait à la participation communautaire en général, au marketing, aux activités productrices de recettes et au règlement des problèmes opérationnels et il fournit un cadre pour évaluer l'intérêt de toute proposition concernant l'utilisation ou la mise en valeur future du lieu.

1.2 CADRE FINANCIER DU PLAN DIRECTEUR

En appliquant les politiques de Parcs Canada et en tenant compte des connaissances, de l'expertise et des suggestions du public, le plan directeur expose une vision à long terme pour le lieu et il énonce les mesures à prendre pour concrétiser cette vision. Il reconnaît qu'il reste beaucoup de travail à abattre pour faire de l'installation de transport commercial qu'est le canal de Sault Ste. Marie un lieu historique national et un canal de plaisance. La reconstruction de l'écluse était la première étape. La conservation des ressources culturelles du lieu et l'offre d'une expérience de grande qualité pour les visiteurs constituent la priorité suivante.

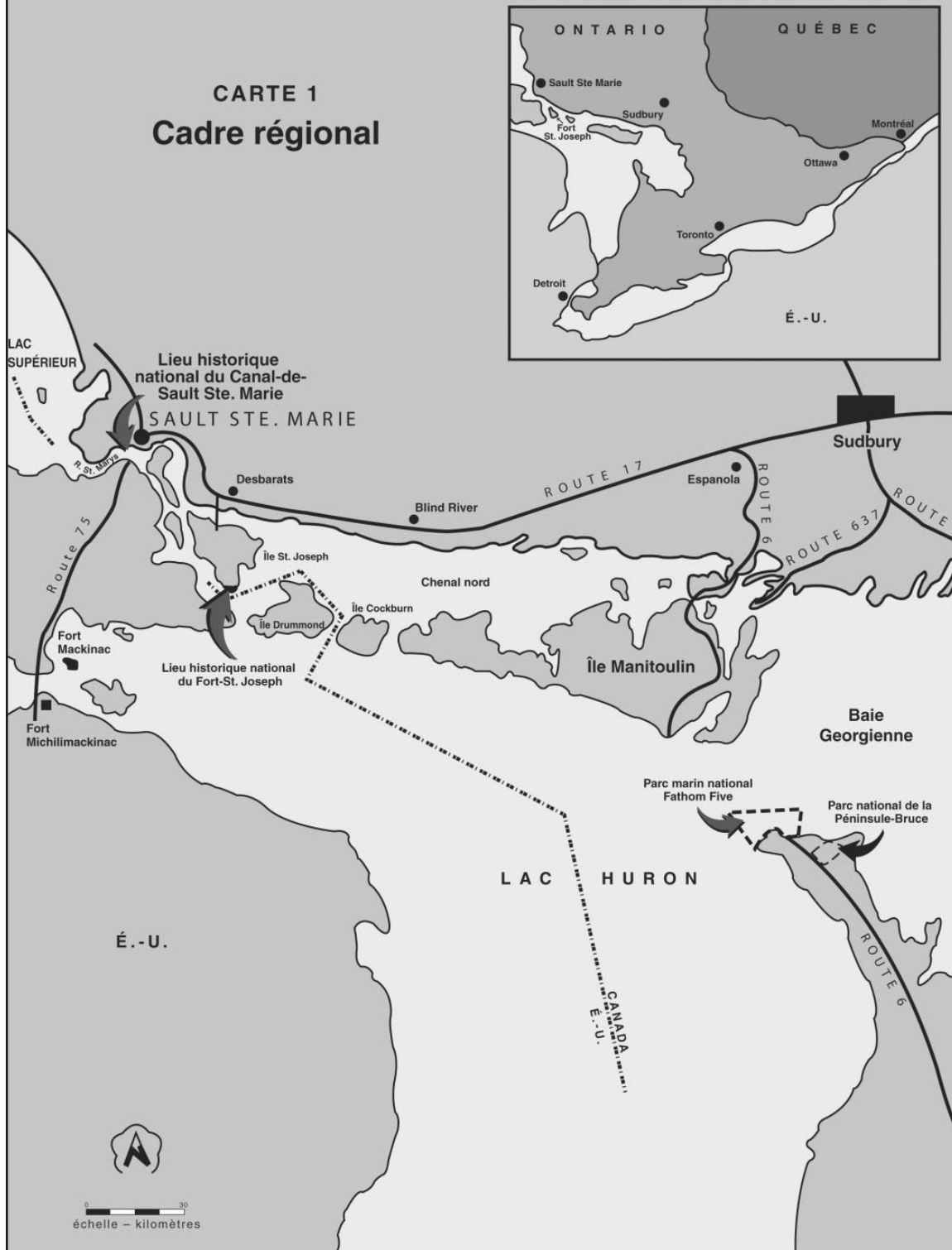


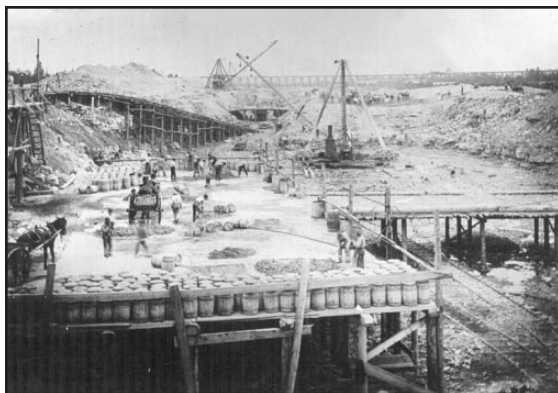
L'écluse en cours d'achèvement, 1894

Collection de photos du lieu historique national du
Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANAL-DE-SAULT STE. MARIE

CARTE 1 Cadre régional





Excavation de l'écluse, 1893

Collection de photos du lieu historique national du
Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie

Au cours des cinq prochaines années, on ne s'attend pas à ce que des ressources supérieures au budget déjà alloué à l'unité de gestion soient accordées pour la mise en œuvre du plan directeur. Le travail portera sur la protection de l'intégrité commémorative et la prestation d'un service de qualité, au moyen des ressources existantes et grâce à des partenariats avec d'autres intervenants. Le tableau de mise en œuvre présenté à la section 11 du plan montre que la plupart des mesures se concrétiseront dans les cinq ans, grâce aux ressources financières et humaines existantes. D'autres projets ne seront mis en œuvre que s'il existe des fonds supplémentaires.

1.3 RÔLE DE PARCS CANADA

Parcs Canada est mandaté pour assurer le leadership et la gérance relativement à la protection et à la mise en valeur des aires patrimoniales d'importance nationale. Ce mandat englobe la gestion des aires patrimoniales visées en fonction de normes très strictes et la collaboration avec d'autres intervenants pour protéger et mettre en valeur les aires patrimoniales d'importance nationale.

1.4 FONDEMENT LÉGISLATIF ET POLITIQUE DU PLAN

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) étend l'exigence législative concernant la production de plans directeurs aux lieux historiques nationaux et crée pour le ministre responsable de Parcs Canada l'obligation de réviser le plan en vigueur tous les cinq ans et de déposer au Parlement toutes les modifications pertinentes. Le programme de Parcs Canada est régi par le document intitulé *Principes directeurs et politiques de gestion*, qui explique de quelle façon le gouvernement fédéral exécute son programme national de reconnaissance et de protection du patrimoine naturel et culturel.

1.5 EMPLACEMENT ET CONTEXTE RÉGIONAL

Le lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie se trouve au cœur de la ville de Sault Ste. Marie, centre industriel et administratif de 80 000 habitants. Située à la frontière internationale et entre les lacs Supérieur et Huron, la ville occupe un emplacement stratégique et constitue la principale porte d'accès à l'Ontario pour une grande partie du midwest américain (carte 1). La ville de Sault Ste. Marie au Michigan, beaucoup plus petite (14 000 habitants), occupe la rive sud de la rivière St. Marys et est dominée par le vaste ensemble du canal à quatre écluses qu'emprunte aujourd'hui tout le trafic maritime des Grands Lacs.

Le canal de Sault Ste. Marie est immédiatement à l'ouest du centre de la ville, sur les îles St. Marys Sud et Nord créées au moment de la construction (carte 2). L'ouvrage s'inscrit dans un paysage fort spectaculaire et permet aux visiteurs de voir et de comprendre

Carte 2 : Cadre local

14. Galerie d'art Algoma
15. LHNC de la maison-E
16. Canadian Bushplane
17. Marina Bellevue

1. Algoma Steel Inc.
2. Centre de renseignements touristiques
3. Usine de papier St. Marys

19. Centre de renseignements touristiques
20. Écluses américaines
21. Centre de renseignements sur les écluses

19. Centre de renseignements touristiques
20. Écluses américaines
21. Centre de renseignements sur les écluses
22. Historic Walkway
23. River of History Museum
24. Tower of History
25. Marina

échelle – kilomètres

SAULT STE. MARIE
MICHIGAN

les caractéristiques qui ont marqué l'histoire du Sault et, à vrai dire, de la nation. Au nord du canal se trouve le complexe d'industrie lourde formé par l'usine de la St. Marys Paper et les installations de l'Algoma Steel. La centrale hydro électrique de la Great Lakes Power Company est située à l'extrémité du canal usinier, à côté de la route d'accès au canal. Une deuxième centrale, celle de la Lake Superior Power, est au nord-ouest du lieu.

Au sud du canal se trouve l'île Whitefish, lieu historique national qui commémore plus de 2 000 ans d'occupation de la région par les Autochtones. Ce site archéologique d'une grande richesse appartient à la Première nation de Batchewana.

Au sud de l'île Whitefish coulent les rapides St. Marys, larges et peu profonds, qui marquent la frontière internationale. Ces beaux rapides présentent un grand intérêt culturel et historique et jouissent depuis longtemps d'une

renommée internationale exceptionnelle pour la pêche au saumon et à la truite sur les Grands Lacs. On voit aussi du lieu les vastes ouvrages de compensation qui contrôlent le débit de l'eau dans la rivière St. Marys, les ponts du chemin de fer international et de la route internationale, les écluses américaines et le secteur riverain revitalisé de la municipalité de Sault Ste. Marie. Ces éléments, ainsi que les ressources du lieu même dans leur ensemble, offrent une combinaison unique de ressources historiques, naturelles, géologiques, paysagères et industrielles qui exerce beaucoup d'attrait sur les plans de l'interprétation et du tourisme.

La région recèle un éventail d'autres attraits touristiques récréatifs et patrimoniaux. Le lieu historique national du Fort-St. Joseph et le parc provincial du lac Supérieur sont à moins de deux heures de route. Le district d'Algoma offre des possibilités exceptionnelles pour les



Vue aérienne des écluses américaine et canadienne

Parcs Canada / George Vandervlugt

activités de plein air dans la nature sauvage. Dans la ville elle-même, le Sault Ste. Marie Museum, le Canadian Bushplane Heritage Centre, le lieu historique national de la Maison-Ermatinger, une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques commémorant la première écluse construite pour la traite des fourrures ainsi que le Norgoma Museum Ship comptent parmi les attraits touristiques de l'endroit. Les Soo Locks de Sault Ste. Marie au Michigan, l'un des plus grands ensembles d'écluses au monde, attirent plus d'un million de visiteurs par année. L'excursion en train au canyon Agawa débute tout près du lieu, et le nouveau casino se trouve lui aussi à proximité du canal tout comme le projet du Centre Gateway.

1.6 CONTEXTE NATIONAL

Le lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie fait partie d'une « famille » de plus de 900 lieux historiques nationaux répartis dans tout le pays et compte parmi les neuf canaux historiques du Canada. Ces endroits contribuent à la compréhension de l'identité nationale du Canada et à un sentiment de fierté collective. Ces symboles nationaux sont des liens concrets qui nous rattachent à notre passé, soulignent notre diversité, nos réussites et nos valeurs communes et illustrent la contribution du Canada à la préservation du patrimoine mondial.

Outre les 900 lieux historiques nationaux, plus de 585 personnes et 355 autres aspects, y compris des événements de l'histoire du Canada, ont été commémorés en raison de leur importance nationale. Toutes les désignations sont effectuées par la ministre de l'Environnement, sur le conseil de la Commission des lieux et monuments

historiques du Canada. Parcs Canada administre maintenant 153 lieux historiques nationaux dans tout le Canada et a en outre contribué à la conclusion de 60 ententes de partage des frais.

Dans le Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada, le lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie s'inscrit dans le thème des économies en développement et dans les sous-thèmes suivants :

- technologie et ingénierie;
- communications et transport.

1.7 INSTALLATIONS, ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

Le lieu historique national comprend les édifices et ouvrages patrimoniaux qui suivent. Le bâtiment d'administration principal est un édifice patrimonial reconnu qui abrite la majeure partie des fonctions administratives et sert également de centre d'accueil. Un autre édifice patrimonial reconnu, celui de l'entrepôt et de la forge, est réservé aux travaux généraux d'entretien. Il y a d'autres bâtiments contemporains dans l'aire principale qui servent à l'entretien et au personnel de l'écluse. La centrale électrique est un édifice patrimonial classé qui renferme deux bureaux d'administration, des vestiaires pour le personnel, des douches, des expositions et des toilettes publiques. Le dernier étage de l'entrepôt et une bonne partie du hangar à bois sont utilisés pour l'entreposage des artefacts. La résidence du directeur est un autre édifice patrimonial reconnu qui sert actuellement à la tenue de réunions, aux programmes éducatifs et à des événements spéciaux. Il y a aussi le barrage tournant de secours, ouvrage de génie classé et entièrement opérationnel qui compte parmi les plus anciens du lieu historique

national. La résidence de l'ingénieur, bâtiment à valeur non patrimoniale, a été provisoirement relocalisée sur son emplacement actuel. L'ancien quartier général de la Garde côtière, au quai nord-est, est maintenant réservé à l'entreposage et aux activités d'entretien.

Le ministère des Pêches et des Océans administre le Centre de contrôle de la lamproie marine et le Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques, sur des terrains qui appartiennent au lieu historique. Le Centre est installé sur les terrains du canal depuis 1951.

De plus, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada possède une emprise ferroviaire qui traverse le canal et comprend les rails et le pont tournant historique. L'administration du pont international jouit d'un droit de passage au-dessus du canal pour le pont routier.

Sur toute sa longueur, l'île St. Marys Nord est accessible par la route, et une série de stationnements réservés aux visiteurs et au personnel sont aménagés. Le sentier Attikamek (2,2 km) offre une plate-forme d'observation des oiseaux et mène le long du canal Whitefish à un belvédère donnant sur les rapides St. Marys. Il y a un terrain de pique-nique sur l'île St. Marys Nord. La carte 3 montre les caractéristiques culturelles et naturelles existantes et les installations du lieu.

Le lieu historique national assure à longueur d'année un programme de mise en valeur du patrimoine qui comprend un programme éducatif avec visites guidées ainsi que des expositions d'interprétation à l'extérieur et à l'intérieur. Un programme éducatif consacré au lieu a été mis au point et est offert aux écoles de la région. Toutefois, l'exécution du

programme est largement tributaire de partenariats, en particulier avec le personnel enseignant du conseil scolaire local.

Les activités de gestion des ressources culturelles portent sur l'entretien des bâtiments, des structures, des paysages et des objets. Les seules exceptions d'importance ont été la restauration de la serre et de la véranda à la résidence du directeur ainsi que la reconstruction des bâtiments abritant les moteurs et la machinerie.

1.8 RESSOURCES CULTURELLES

Le canal de Sault Ste. Marie a été désigné lieu historique national en 1987 en raison de son rôle dans le réseau national des canaux du Canada et de l'importance historique nationale de la centrale électrique et du barrage tournant de secours. Le lieu historique national comprend toute l'île St. Marys Nord, à l'exception des terrains appartenant à la Great Lakes Power Corporation et à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, et toute l'île St. Marys Sud.

Les ressources ayant une importance culturelle nationale sont la centrale électrique, le barrage tournant de secours, les ressources archéologiques associées à la construction et à l'utilisation de ces deux ouvrages, toute la machinerie d'origine, les gabarits et les dessins associés à ces ouvrages dont Parcs Canada assure la gérance.

Le lieu historique national renferme un certain nombre d'autres ressources culturelles associées à son histoire qui ne sont pas jugées d'importance nationale, mais qui contribuent à son caractère historique, à savoir :

- le bâtiment d'administration, la résidence du directeur, l'entrepôt, la résidence de

- l'ingénieur, le hangar à bois, la serre et l'abri des manœuvres;
- le tissu historique qui subsiste de l'écluse d'origine et les ressources techniques associées de même que le canal avec ses parois et ses quais;
- le pont tournant de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada;



Navires à vapeur quittant l'écluse, 1897

Collection de photos du lieu historique national du Canada du
Canal-de-Sault Ste. Marie

- les éléments paysagers qui datent du paysage d'origine désigné.

1.9 RESSOURCES NATURELLES

La construction du canal a entraîné la destruction du paysage d'origine et la création du lieu sous sa forme actuelle. Depuis ces interventions, une communauté végétale a évolué naturellement sur l'île St. Marys Sud,

en particulier près du chenal Whitefish, courant d'eau étroit et peu profond qui sépare les îles St. Marys Sud et Whitefish. Dans ce secteur prédomine une végétation typique des sols perturbés et des milieux humides.

La gestion de la végétation au lieu historique national passe par l'entretien d'une pelouse traditionnelle et d'un pré et par le retour à l'état naturel qui consiste à laisser libre cours aux processus naturels. La seule intervention concrète est le contrôle de la population de castors dans le but de protéger le peuplier baumier et d'éviter

l'inondation du chenal Whitefish et du sentier Attikamek.

Le secteur naturel le plus vaste est situé le long du chenal Whitefish et comprend surtout des arbustes mélangés et des peupliers. C'est l'environnement naturel du sentier et de la promenade Attikamek, qui abrite une variété d'oiseaux. Une colonie de castors s'est établie dans le secteur, les peupliers fournissant la nourriture nécessaire. Les activités des castors ont un impact considérable sur le couvert forestier le long du chenal. Combinées aux

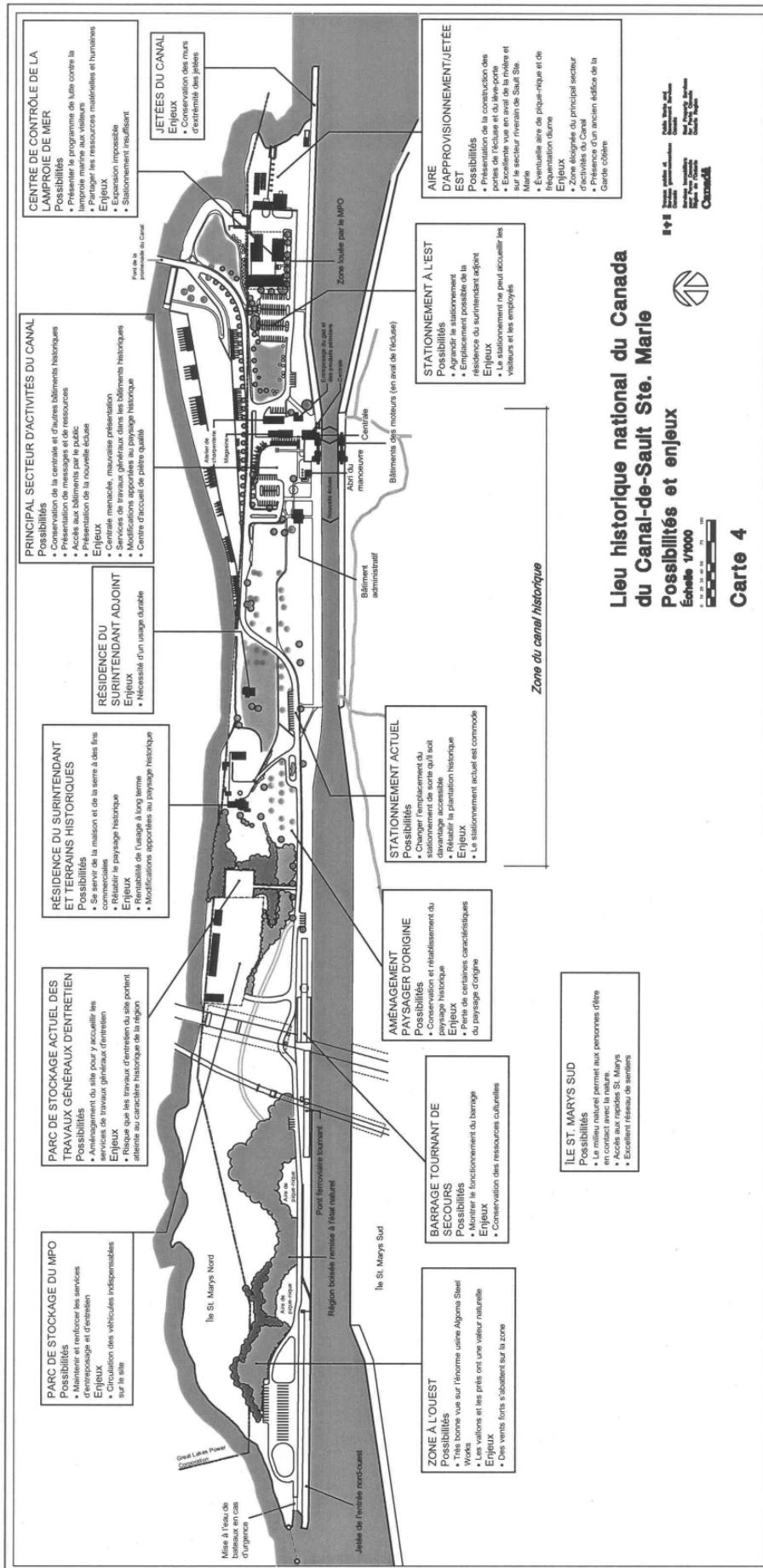
- les ressources archéologiques associées aux bâtiments, aux ouvrages et aux éléments paysagers susmentionnés;
- les objets, la machinerie, l'équipement, les plans, les photographies et autres documents d'archives se rapportant à la construction et à l'utilisation du canal. Les éléments les plus remarquables sont le lève porte, la raboteuse de porte, les treuils des vannes de garde, les gabarits et les moules ainsi que l'importante collection de dessins techniques d'origine;

régimes d'écoulement, elles ont créé des conditions favorables à la végétation des marais et des milieux humides le long du chenal. En reconnaissance de son importance comme frayère, le chenal Whitefish a été désigné sanctuaire de poissons par le ministère des Richesses naturelles.



La pêche dans les rapides St. Marys

Parcs Canada / George Vandervlugt



2.0 ORIENTATION STRATÉGIQUE

2.1 POLITIQUE DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Les lieux historiques nationaux du Canada préservent et font connaître des aspects concrets et symboliques du patrimoine culturel de la nation. Comme le prévoit la *Loi sur les lieux et monuments historiques*, le gouvernement du Canada est tenu de veiller à ce que soit présenté l'éventail complet de l'histoire humaine du Canada dans le réseau des lieux historiques nationaux. Les objectifs du gouvernement du Canada en ce qui concerne les lieux historiques nationaux sont les suivants :

- Favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration de l'histoire.
- Assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada qui sont administrés par Parcs Canada et, à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et



Premiers bateaux dans la nouvelle écluse, juillet 1998

Parcs Canada / Joe Pedalino

irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources;

- Encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

2.2 INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

Les deux piliers de la Politique des lieux historiques nationaux sont la commémoration historique et l'intégrité commémorative.

La commémoration met l'accent sur ce qui présente une importance nationale relativement à un lieu; elle comprend la protection aussi bien que la mise en valeur. La Politique des lieux historiques nationaux précise que : « [...] La protection et la mise en valeur de ces lieux sont des éléments fondamentaux de la commémoration puisque, sans protection, il ne peut y avoir de lieux historiques dont le public puisse profiter et que, sans mise en valeur, il est virtuellement impossible d'expliquer au public où et comment s'inscrit le lieu dans l'histoire du Canada. »

La notion d'intégrité commémorative s'applique à la santé et à l'intégralité d'un lieu historique national. On considère que l'intégrité commémorative d'un lieu historique national est assurée lorsque :

- les ressources qui ont directement justifié que le lieu soit désigné lieu historique national ne sont ni détériorées ni menacées;
- les motifs qui ont justifié que le lieu soit désigné lieu historique national sont communiqués de manière efficace au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu (y compris celles qui ne relèvent pas des motifs qui ont justifié que le lieu soit désigné lieu historique national) sont respectées dans le

cadre de toutes décisions et mesures prises qui ont une incidence sur le lieu.

Un énoncé d'intégrité commémorative (EIC) est un outil de gestion utilisé aux fins suivantes :

- Cerner les éléments du lieu qui ont une importance historique nationale, y compris les ressources et les messages, grâce à un énoncé complet et détaillé, et fournir ainsi une orientation pour toutes les décisions à prendre au sujet du lieu.
- Définir les autres valeurs historiques du lieu, l'ensemble et les éléments qui le composent, et fournir ainsi un outil pour assurer l'intégrité commémorative.

Un énoncé d'intégrité commémorative aide les gestionnaires à prendre des décisions mais ne détermine pas, par lui-même, ces décisions. L'énoncé fournit de l'information sur les aspects qui présentent de la valeur et il peut être utilisé comme cadre pour évaluer l'effet d'une intervention proposée ou de la non-intervention. À ce titre, l'énoncé d'intégrité commémorative est un aspect essentiel du processus décisionnel. Quoi qu'il en soit, l'énoncé doit être interprété en fonction d'autres facteurs pour qu'il soit possible d'en arriver à des décisions optimales pour un lieu historique national donné.

L'énoncé d'intégrité commémorative définit toutes les ressources culturelles et les messages pertinents pour le lieu historique. Il établit les objectifs en fonction desquels mesurer la santé ou l'intégrité du lieu ainsi que des objectifs d'apprentissage facilitant la détermination de l'efficacité du programme de mise en valeur patrimoniale. Les ressources de Niveau 1 sont celles qui sont expressément désignées ou directement liées à la recommandation de la Commission et, par conséquent, à l'importance

du lieu historique national. Il peut s'agir d'un lieu historique et de bâtiments connexes, d'un paysage culturel, d'éléments du patrimoine bâti, de ressources archéologiques ou de collections de biens meubles. Les ressources culturelles de Niveau 2 sont celles qui ont une valeur historique mais qui ne présentent pas une importance historique nationale.

L'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national du Canal-de-Sault Ste. Marie figure à l'annexe A.

2.3 GESTION DES RESSOURCES CULTURELLES

Pour veiller à ce que les ressources culturelles d'un lieu historique national soient adéquatement protégées et mises en valeur, Parcs Canada a élaboré une Politique sur la gestion des ressources culturelles. La gestion des ressources culturelles repose sur cinq principes directeurs : la valeur, l'intérêt du public, la compréhension, le respect et l'intégrité. Concrètement, cela signifie que les ressources culturelles sont déterminées et évaluées et que leur valeur historique entre dûment en compte lorsque des mesures susceptibles d'avoir une incidence sur ces ressources sont envisagées, par exemple des mesures visant la préservation et la protection, la compréhension par le public, la jouissance et l'utilisation appropriée des ressources. Les principes de la gestion des ressources culturelles ont été appliqués à l'élaboration du plan et continueront de guider les décisions de gestion touchant la mise en valeur et l'exploitation du canal. Toute activité menaçant l'intégrité d'un lieu historique national sera interdite.

2.4 POLITIQUE SUR LES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE

La Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine prévoit l'évaluation de la valeur patrimoniale de tous les édifices fédéraux construits il y a 40 ans ou plus. Un édifice reconnu comme édifice du patrimoine est soit « classé », ce qui est la désignation la plus élevée, soit « reconnu », ce qui correspond à un niveau secondaire. Cette évaluation des édifices aide Parcs Canada à déterminer comment ces ressources culturelles doivent être protégées et comment on peut les utiliser.

La centrale électrique est le seul édifice fédéral du patrimoine du lieu qui soit classé. Tous les autres bâtiments érigés à l'époque de la construction du canal (entrepôt, bâtiment d'administration et résidence du directeur) sont des édifices patrimoniaux « reconnus ». Toute intervention touchant des édifices classés ou reconnus est assujettie au processus d'examen du BEEFP.

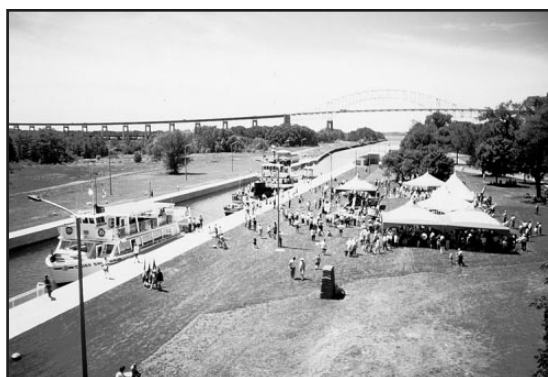
2.5 ENTENTE CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE ÉCLUSE DE PLAISANCE

L'écluse du canal de Sault Ste. Marie a été fermée de 1987 à 1998, en raison de défauts de structure. La reconstruction de l'écluse d'origine ayant été jugée trop coûteuse pour l'Agence Parcs Canada, il a été convenu que le gouvernement de l'Ontario et celui du Canada assumeraient ensemble le coût de construction d'une écluse de plaisance, plus petite, dans l'enceinte de l'écluse existante. Cette structure convient à toute la navigation de plaisance, y compris les bateaux d'excursion basés aux États-Unis et au Canada. La municipalité de Sault Ste. Marie a accepté d'exploiter l'écluse pour une période de dix ans. Une entente trilatérale a été ratifiée par toutes les parties intéressées lors d'une cérémonie soulignant le 100^e anniversaire de l'inauguration de l'écluse, en septembre 1995. La nouvelle écluse a été inaugurée en juillet 1998.



Plaque commémorative en l'honneur d'Étienne Brûlé en 1923

Collection de photos du lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie



Cérémonie d'inauguration de la nouvelle écluse de plaisance, le 14 juillet 1998

Parcs Canada / Joe Pedalino

**2.6 ENTENTE AVEC LA PREMIÈRE
NATION DE BATCHEWANA**

En décembre 1993, le gouvernement fédéral et la Première nation de Batchewana ont conclu une entente visant le transfert du lieu historique national de l'île Whitefish à la Première nation. Il n'y a pas encore de plaque de commémoration à ce lieu historique. L'entente garantit aux membres de la Première nation de Batchewana un droit d'accès raisonnable à l'île Whitefish par les terres du canal.

**2.7 ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES
PÊCHES ET DES OCÉANS**

Un protocole d'entente daté d'octobre 1982, intervenu entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Pêches et des Océans, prévoit l'utilisation de 15 678 mètres carrés de terres à deux endroits sur l'île St. Marys Nord, pour le Centre de contrôle de la lamproie marine et pour le Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques.

Le protocole précise les conditions d'utilisation du lieu par le ministère des Pêches et des Océans.

3.0 ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

La présente section du plan directeur définit les menaces pesant sur les ressources culturelles et les questions qu'il faut régler pour assurer un service de qualité à la population et garantir le fonctionnement efficace du lieu. La carte 4 illustre les possibilités et les enjeux que présente le lieu.

3.1 GESTION DES RESSOURCES CULTURELLES

3.1.1 LE LIEU HISTORIQUE NATIONAL

- Les utilisations foncières et les éléments paysagers contemporains ainsi que les modifications récentes aux bâtiments ont porté atteinte au caractère historique du lieu historique national.
- Des points de vue importants au sud-ouest, vers l'île Whitefish, sont protégés, mais le réaménagement des terres municipales au nord du canal pourrait amoindrir la qualité des paysages si les travaux ne sont pas réalisés avec soin.

3.1.2 RESSOURCES CULTURELLES DE NIVEAU 1

- La centrale électrique n'est pas dans un état qui reflète son importance historique nationale. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a apporté des modifications au bâtiment pour des utilisations contemporaines, en particulier l'ajout de toilettes publiques; elles constituent une menace importante à l'intégrité du bâtiment et réduisent considérablement la compréhension que la population peut avoir de l'utilité de l'ouvrage.
- Le matériel original de production d'électricité a été retiré de la centrale et installé au Musée canadien des sciences et de la technologie. Sa

ré-installation au lieu historique national permettrait d'offrir un cadre plus approprié pour la protection à long terme et la communication des valeurs patrimoniales de cette ressource d'importance culturelle nationale.

- Le barrage tournant de secours est en bon état, mais aucune stratégie détaillée de conservation, de surveillance et d'entretien n'est en place pour assurer sa survie à long terme.



Le barrage tournant de secours en service lors de l'accident de 1909

Collection de photos du lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie

- L'information sur l'emplacement, la valeur et l'état des ressources archéologiques se rapportant à la centrale et au barrage tournant de secours est incomplète.
- La conservation et l'entreposage à long terme des biens meubles de Niveau 1 ne répondent pas entièrement aux normes de conservation reconnues. Il n'y a pas d'inventaire des ressources de Niveau 1, et les installations d'entreposage sur place sont inadéquates.

3.1.3 PRÉSENTATION DES MESSAGES DE NIVEAU 1

- L'importance historique nationale de la centrale électrique et du barrage tournant de secours ainsi que l'importance du LHN du Canal-de-Sault Ste. Marie dans le cadre du réseau national de transport du Canada

commencent à être communiquées à la population.

3.1.4 RESSOURCES CULTURELLES DE NIVEAU 2

- Les bâtiments qui se trouvent sur le lieu n'ont pas été gérés d'une façon correspondant à leur valeur en tant que ressources culturelles de Niveau 2. Les réparations, les modifications et d'autres interventions n'ont pas respecté leur caractère patrimonial.
- La résidence de l'ingénieur sert à l'entreposage.
- La résidence du directeur sert actuellement à la présentation des programmes éducatifs et abrite des bureaux ainsi que des fonctions de soutien.
- Il n'y a pas d'utilisation prévue à long terme pour la serre.
- Les ressources archéologiques ne sont pas bien répertoriées et il est ainsi difficile d'en assurer la protection.
- Les biens meubles de Niveau 2 n'ont pas été adéquatement traités aux fins de conservation, catalogués ou stockés dans un cadre approprié. Un certain nombre de grands objets techniques doivent être restaurés pour que soit assurée leur intégrité à long terme. La machinerie qui commandait autrefois les portes inférieures, logée dans les salles des moteurs reconstruites, devrait faire l'objet d'une attention particulière car elle est encore utilisée.
- Aucun dossier sur l'histoire structurale ou patrimoniale n'a été constitué pour la plupart des bâtiments de Niveau 2.

- Les quais et les parois du canal ont besoin de réparations pour assurer leur survie à long terme.
- Le paysage culturel désigné situé entre le bâtiment d'administration et la résidence du directeur a été modifié par l'ajout de détails paysagers contemporains et la perte d'éléments historiques. Le stationnement actuel, derrière le bâtiment d'administration, se trouve à l'intérieur du noyau historique du lieu.
- Les installations de stockage de pétrole et de gaz attenantes à la centrale représentent une intrusion moderne inappropriée dans le noyau historique du lieu.

3.2 QUESTIONS LIÉES À L'UTILISATION PAR LES VISITEURS

- La plupart des visiteurs sont des habitants de l'endroit qui utilisent le lieu à des fins récréatives et il est difficile de leur communiquer la valeur historique nationale du lieu.
- Le stationnement actuel, qui se trouve entre le Centre de contrôle de la lamproie de mer et l'écluse, ne répond pas aux besoins des visiteurs, des pêcheurs à la ligne et du personnel du MPO.
- Le centre d'interprétation actuel, dans le bâtiment d'administration, n'est pas assez grand pour qu'on y présente adéquatement les messages relatifs au lieu et accueille la clientèle en autocar; de plus, il est mal situé pour remplir une fonction d'accueil et d'orientation des visiteurs.
- Les visiteurs n'ont pas le sentiment d'arriver au lieu, et il n'y a pas de progression logique entre l'entrée, le stationnement, les toilettes, le secteur d'accueil des visiteurs et, finalement, les éléments du lieu.

3.3 QUESTIONS DE FONCTIONNEMENT

- La fonction d'entretien du lieu (travaux généraux) est éparpillée entre un certain nombre de bâtiments dans le noyau historique du lieu et au quai nord-est. Cette situation empêche d'utiliser l'entrepôt et l'atelier du charpentier pour communiquer la valeur patrimoniale ou pour y aménager des installations et des services pour les visiteurs.

4.0 VISION ET ORIENTATION STRATÉGIQUE

4.1 VISION APPLICABLE AU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAULT STE. MARIE

Les bâtisseurs du canal voulaient qu'une écluse canadienne garantisse le libre passage des cargaisons de matières premières et des produits ouverts canadiens. Cette vision était inspirée par un sentiment de nationalisme économique et un désir de prospérité. Grâce à la réouverture du canal comme écluse de plaisance, nous pouvons nous tourner de nouveau vers l'avenir avec l'espoir de réaliser une vision d'intégrité commémorative, d'utilisation et de jouissance, de



Navire à passagers à l'époque de la Première Guerre mondiale

Collection de photos du lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie

participation communautaire et de partenariat avec le ministère des Pêches et des Océans. Voici la vision que nous avons pour le lieu.

Le canal de Sault Ste. Marie est largement reconnu comme lieu historique national commémorant un exemple exceptionnel des réalisations techniques canadiennes.

Les bâtiments, le paysage, les ouvrages techniques, les ressources archéologiques et les objets historiques sont

protégés, entretenus et présentés de façon conforme à leur valeur historique nationale. Les caractéristiques naturelles du lieu sont protégées et gérées en vue de l'appréciation de la nature et de l'éducation dans ce domaine, et elles contribuent à embellir le secteur riverain de la ville.

L'histoire de la conception, de la construction et de l'exploitation du canal dans le contexte de la voie navigable des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent est présentée par l'intermédiaire d'un programme d'interprétation innovateur faisant découvrir, comprendre et apprécier les caractéristiques patrimoniales et l'histoire du lieu. Les visiteurs qui quittent le lieu comprendront et apprécieront mieux la valeur nationale des ressources culturelles qui s'y trouvent, ainsi que le rôle des lieux historiques

nationaux dans l'approfondissement du sentiment d'identité nationale.

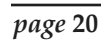
Le lieu est une attraction populaire du tourisme patrimonial, venant compléter les autres attractions à Sault Ste. Marie et dans les environs. Il offre des expériences historiques, naturelles et récréatives uniques dans un environnement d'un grand intérêt naturel et culturel.

Un partenariat avec le ministère des Pêches et des Océans réduit les coûts d'exploitation pour les deux ministères en cause tout en reconnaissant la longue histoire de la gestion des pêches à cet endroit.

Des partenariats avec des tiers et d'autres groupes de bénévoles travaillant en collaboration avec Parcs Canada permettent de fournir des services et des activités améliorés et de présenter les messages du lieu.

4.2 ORIENTATION STRATÉGIQUE POUR CONCRÉTISER LA VISION

Les orientations stratégiques suivantes ont été utilisées pour élaborer le plan directeur et



continueront de guider la gestion et l'utilisation futures du lieu.

Préservation de l'intégrité commémorative

- Veiller à ce que l'intégrité commémorative du lieu décrite dans l'énoncé d'intégrité commémorative demeure la mission primordiale.

Gérance publique et partenariat

- Le lieu historique national du Canal-de-Sault Ste. Marie continuera d'être géré par Parcs Canada, pour le bénéfice de tous les Canadiens, et la Ville de Sault Ste. Marie exploitera l'écluse en vertu d'une entente contractuelle.
- Le ministère des Pêches et des Océans et Parcs Canada collaboreront relativement à des questions d'intérêt mutuel.
- Les intervenants de la collectivité joueront un rôle essentiel dans l'aménagement et la protection du lieu historique national en collaboration avec les gestionnaires du lieu.
- L'aménagement et la gestion du lieu rehausseront et renforceront son statut en tant que lieu historique national ainsi que son attrait, tant pour les résidants que pour les visiteurs.



Embarcations de plaisance quittant l'écluse

Parcs Canada / George Vandervlugt

Intégration régionale

- L'aménagement et l'exploitation du lieu historique national continueront de s'inscrire dans les activités touristiques de la ville et de la région environnante.
- Diverses activités récréatives n'ayant pas de répercussions négatives sur la valeur historique du lieu seront maintenues pour ajouter aux attraits touristiques de la ville et de la région environnante.
- Comme le lieu historique national fait partie intégrante de l'unité de gestion du Nord de l'Ontario, les activités de planification, de gestion et de marketing le concernant seront dans toute la mesure du possible intégrées à celles du lieu historique national du Canada du Fort-St. Joseph et du parc national du Canada Pukaskwa.

Financement

- Une solide base de recettes sera établie pour l'exploitation et l'entretien du lieu, grâce à des décisions et à des pratiques d'affaires innovatrices et financièrement raisonnables.
- Tout développement commercial en collaboration avec Parcs Canada est considéré comme étant un moyen de produire des recettes et devra s'harmoniser avec la réalisation de l'intégrité commémorative et une utilisation publique appropriée du lieu.
- Les utilisateurs qui tirent un avantage personnel de l'exploitation du lieu, qu'il s'agisse des terres du canal, des installations ou des services, devront payer des droits afin de produire des recettes destinées à réduire le coût d'exploitation du lieu historique national.
- Les locataires de terres du canal devront payer une juste valeur marchande pour l'occupation et l'utilisation des terres du canal.

5.0 MESURES VISANT À ASSURER L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

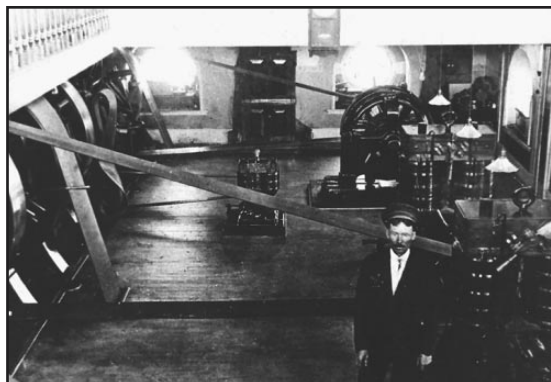
Les mesures qui suivent sont fondamentales pour assurer l'intégrité commémorative.

5.1 PROTECTION DU LIEU DÉSIGNÉ

- Parcs Canada entretiendra des relations permanentes avec le ministère des Pêches et des Océans, la Première nation de Batchewana, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, la St. Marys Paper Corporation, la Great Lakes Power Corporation, l'Administration du pont international et la municipalité de Sault Ste. Marie relativement à tout développement ou à d'autres activités susceptibles de se répercuter sur les paysages dans lesquels s'inscrit le lieu et sur l'intégrité commémorative du lieu.
- Toute nouvelle mise en valeur ou utilisation du lieu respectera le caractère historique, les points de vue et les perspectives traditionnels grâce à une conception appropriée et à un choix judicieux de l'emplacement des installations contemporaines et des services.

5.2 CONSERVATION DES RESSOURCES CULTURELLES DE NIVEAU 1

- Le barrage tournant de secours fera l'objet de travaux de conservation grâce à un programme de surveillance et d'entretien régulier.
- La conservation de la centrale garantira le bâtiment et sa machinerie contre les menaces. Il faudra élaborer un plan de conservation à long terme pour enlever les toilettes, rétablir la galerie au-dessus de la salle de la génératrice et éliminer toutes les



Matériel générateur d'électricité dans la centrale

Collection de photos du lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie

- installations contemporaines et tous les services nouveaux qui ne sont pas nécessaires aux fins de mise en valeur, de sécurité publique ou de sécurité du bâtiment.
- Parcs Canada examinera les options en vue de réinstaller le matériel de production d'électricité d'origine et le tableau de commande, car cela contribuerait à restaurer l'intégrité commémorative des objets et du lieu dans son ensemble.
 - Des études archéologiques seront entreprises aux alentours de la centrale et du barrage tournant de secours afin de déterminer l'existence potentielle de ressources archéologiques de Niveau 1 au cas où des activités de construction et d'entretien nécessiteraient des travaux sous le niveau du sol.
 - S'il est impossible d'éviter de perturber les ressources archéologiques de Niveau 1, les mesures d'atténuation pourraient aller de la surveillance aux fouilles archéologiques complètes.

- Les artefacts seront adéquatement traités aux fins de conservation, stockés, étudiés et marqués, conformément aux pratiques acceptées de gestion des ressources archéologiques, au lieu même, dans la mesure du possible, ou au Centre de services de l'Ontario à Cornwall, Ontario.
- Parmi les ressources existantes, les biens meubles de Niveau 1 feront l'objet de travaux de conservation adéquats et seront stockés en fonction des normes de conservation reconnues et dans des installations appropriées.

5.3 PRÉSENTATION DES MESSAGES DE NIVEAU 1

- L'importance historique nationale de la centrale, du barrage tournant de secours et du canal sera exposée par une combinaison de moyens d'interprétation et de services personnels d'interprétation, afin que les objectifs d'apprentissage mentionnés dans l'énoncé d'intégrité commémorative soient atteints. La section 6 du plan définit un concept de présentation et des stratégies de mise en œuvre adaptés au lieu.

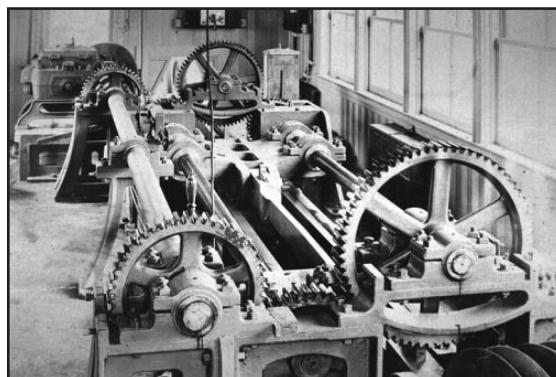


Conduites forcées amenant l'eau aux turbines de la centrale

Collection de photos du lieu historique national du
Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie

5.4 CONSERVATION D'AUTRES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES

- Un programme de création de dossiers sur l'histoire structurale et patrimoniale des bâtiments sera exécuté avant la réalisation d'éventuelles interventions d'envergure.
- L'état des bâtiments sera surveillé, et les bâtiments seront entretenus conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.



Machinerie de la salle des moteurs

Collection de photos du lieu historique national du
Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie

- Les quais et les parois du canal seront surveillés, évalués et stabilisés à même les ressources existantes pour protéger et maintenir leur valeur historique.
- Les ressources culturelles de Niveau 2 associées au canal historique et à l'écluse feront l'objet de travaux de conservation.
- Les caractéristiques existantes du paysage culturel seront conservées en fonction des valeurs, y compris l'évolution du lieu, définies dans l'énoncé d'intégrité commémorative.
- Le plan de conservation du paysage sera mis en œuvre pour guider les activités de

conservation et d'entretien. Les caractéristiques contemporaines qui masquent le caractère historique de l'aménagement paysager d'origine seront éliminées.

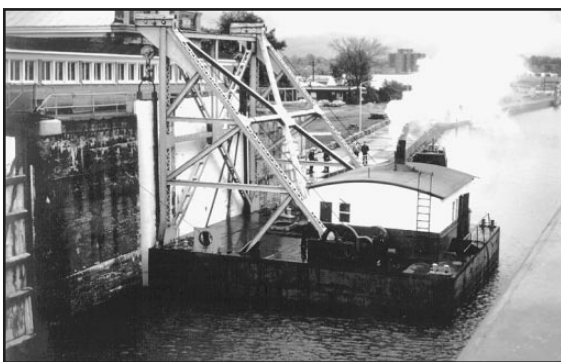
- Les ressources archéologiques de Niveau 2 seront gérées en fonction des pratiques reconnues de gestion des ressources archéologiques.
- Les biens meubles de Niveau 2 et les archives seront étudiés, répertoriés, traités et entreposés d'une façon garantissant leur conservation à long terme.
- La résidence de l'ingénieur restera sur son emplacement temporaire actuel jusqu'à ce qu'on décide de son utilisation future.

5.5 PRÉSENTATION D'AUTRES VALEURS PATRIMONIALES

- Des messages de Niveau 2 seront communiqués au public pour améliorer et appuyer la transmission et la compréhension des messages de Niveau 1.

6.0 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Le programme de mise en valeur du patrimoine permet aux visiteurs de comprendre les raisons pour lesquelles le canal a été désigné lieu historique national, de découvrir l'histoire du lieu et de distinguer ses caractéristiques culturelles et naturelles. Pour assurer l'intégrité commémorative du lieu, il est essentiel d'expliquer les raisons pour lesquelles le canal de Sault Ste. Marie a été désigné lieu historique national. L'énoncé d'intégrité commémorative détermine les messages d'importance nationale ainsi que d'autres messages à caractère patrimonial. Le programme de mise en valeur du patrimoine repose sur ces messages d'importance nationale et sur divers messages à caractère patrimonial s'appliquant au lieu.



Lève-porte à vapeur

Collection de photos du lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie

6.1 CLIENTÈLE CIBLE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET BESOINS DE CETTE CLIENTÈLE

Visiteurs du lieu historique / touristes

Ces visiteurs s'intéressent aux valeurs patrimoniales du lieu et veulent en savoir plus sur l'importance historique nationale du lieu et ses caractéristiques culturelles et naturelles. Ils

ont besoin d'un programme de mise en valeur du patrimoine qui transmette les messages sur le lieu et permette d'explorer l'endroit à loisir. L'explication de l'importance historique nationale de la centrale et du barrage tournant de secours ainsi que du rôle du canal dans le réseau national des canaux du Canada est essentielle à la compréhension de l'importance nationale du lieu.

Passagers de bateaux d'excursion

Les bateaux d'excursion canadiens et américains utilisent l'écluse dans le cadre de leur visite des écluses et des rives canadiennes et américaines. Plus de 90 000 passagers de bateaux d'excursion traversent le lieu, dont 80 p. cent sont américains. Ces visiteurs connaissent mal le canal mais forment un public réceptif aux messages sur les valeurs historiques du canal. Il faut leur indiquer que l'écluse canadienne est un lieu historique national et qu'elle offre diverses expériences, pour les inciter à y revenir.

Utilisateurs ayant un intérêt particulier

Ce groupe est composé de visiteurs attirés par les installations récréatives du lieu, son caractère particulier et ses valeurs de plein air plutôt que par son importance historique. Il s'agit de pêcheurs à la ligne, de joggers, de randonneurs, de cyclistes, d'observateurs d'oiseaux, de plaisanciers et d'amateurs de pique-niques et de paysages. Un grand nombre d'entre eux habitent la ville et viennent souvent au lieu historique national. Il serait possible de stimuler leur intérêt à l'égard du lieu grâce à des outils de mise en valeur du patrimoine placés à des endroits stratégiques qui communiqueraient des messages d'importance nationale.

Marché des services éducatifs

Le marché des services éducatifs regroupe les écoles de la région d'Algoma. Le lieu offre des

occasions d'apprentissage concernant des thèmes importants de l'histoire canadienne et du programme de Parcs Canada. Cette clientèle désire un programme de mise en valeur du patrimoine, notamment des visites guidées du lieu, des programmes de diffusion et des publications qui répondent aux besoins suivants :

- programme lié au curriculum de l'Ontario;
- faible coût;
- disponibilité de l'information pour faciliter la préparation d'une visite du lieu;
- information à communiquer après la visite et à utiliser dans le cadre d'études indépendantes;
- programme de diffusion externe pour les écoles trop éloignées pour se rendre au lieu (Wawa, Chapleau, etc.).

Marché des visites de groupe

L'infrastructure et les ressources actuelles ne permettent pas de répondre aux besoins de cette clientèle. À long terme, il faudra faire une étude de faisabilité pour régler ce problème.

Collectivité locale

Les habitants de la ville sont les visiteurs les plus réguliers. Il faut leur indiquer, tout comme aux intervenants, que le canal fait partie intégrante de la collectivité et que l'avenir du lieu devrait les intéresser. Un programme permanent de diffusion des messages de Parcs Canada est nécessaire pour encourager les résidents et les partenaires à appuyer la préservation et la mise en valeur du lieu et à participer aux efforts en ce sens.

6.2 CONCEPT DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Le programme de mise en valeur du patrimoine mettra l'accent sur les messages suivants.

Le canal de Sault Ste. Marie est un lieu historique national pour les raisons suivantes :

- C'est l'un des huit principaux canaux de la voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent et, à l'époque de son inauguration, en 1895, il est venu compléter une voie navigable située entièrement au Canada.
- Il s'agit de la première écluse au monde à fonctionner à l'électricité.
- La centrale qui contenait le matériel de production d'électricité est en grande partie intacte.
- Le barrage tournant de secours qui devait protéger l'écluse en cas d'accident a, dans une large mesure, conservé son aspect d'origine.
- Le canal de Sault Ste. Marie fait partie d'un réseau de lieux historiques nationaux et de parcs nationaux visant à préserver des éléments culturels et naturels d'importance nationale.

Résultats des activités de mise en valeur du patrimoine :

- Tous les participants aux programmes pédagogiques officiels entendront les messages importants concernant le lieu.
- Tous les passagers des bateaux d'excursion entendront les messages importants dans le cadre de la visite guidée à bord.
- D'autres groupes ciblés entendront les messages importants au sujet du lieu par

l'entremise du personnel et/ou des tiers chargés de l'exécution des programmes.

6.3 STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Le programme de mise en valeur du patrimoine sera composé des éléments suivants :

- Des guides-interprètes seront à la disposition des visiteurs le jour pendant la haute saison touristique, à l'écluse et à la centrale. Ils accueilleront les visiteurs, expliqueront le fonctionnement de l'écluse et dirigeront des visites guidées de la centrale. Les visiteurs pourront aussi visiter les éléments d'exposition dans le centre d'accueil, lire les panneaux installés à l'extérieur et utiliser les brochures pour en savoir plus au sujet des messages d'importance nationale.
- Un programme éducatif adapté aux programmes d'études de 4^e, 5^e et 6^e année de l'Ontario sera offert sous forme de visites sur place et grâce au site Web du canal. Il sera assuré en partenariat avec les trois conseils scolaires du district – des enseignants dispenseront en classe un programme de trois semaines élaboré par le lieu historique, puis un programme d'une demi-journée sera donné au lieu historique par les interprètes du patrimoine et complété par un programme de suivi, exécuté en classe par les enseignants après la visite.
- Le programme de diffusion à l'intention de la collectivité sera fidèle à la stratégie Engager les Canadiens.
- Parcs Canada aidera la Première nation de Batchewana à mettre en valeur au canal le lieu historique national de Whitefish.
- L'histoire de l'exploitation et de la technologie du canal sera présentée au public au moyen d'éléments d'interprétation.
- Le plan des publications prévoira la rédaction de brochures et de documents imprimés.



Programme scolaire - Parcs Canada



Visiteurs du canal - Parcs Canada



Programme scolaire - Parcs Canada

- Le site Web du canal présentera les messages sur le lieu.
- Le bâtiment d'administration continuera d'abriter les expositions d'interprétation.
- L'importance historique nationale de la centrale hydroélectrique sera expliquée grâce à la création d'éléments d'exposition et à l'accès public au bâtiment, de sorte que les visiteurs pourront comprendre les réalisations technologiques et le rôle du bâtiment dans le fonctionnement de l'écluse.
- L'importance historique nationale du barrage tournant de secours sera expliquée au moyen d'éléments d'exposition installés sur place afin que les visiteurs puissent comprendre de quelle façon le barrage fonctionne et quel a été son rôle lors de l'accident de 1909. La démonstration semestrielle du fonctionnement de la structure servira également à des fins de conservation.
- L'efficacité du programme de mise en valeur du patrimoine sera vérifiée et mesurée. Le succès du programme de mise en valeur du patrimoine sera mesuré en permanence dans le cas des programmes éducatifs officiels (après la tenue de chaque programme) et selon les directives nationales.

7.0 UTILISATION PAR LES VISITEURS, SERVICES ET INSTALLATIONS

Le canal de Sault Ste. Marie est utilisé par les habitants de la ville depuis plus de 100 ans pour des divertissements à caractère actif ou passif, en plein air. Parcs Canada encourage tout un éventail d'utilisations publiques qui favorisent la compréhension et l'appréciation des valeurs culturelles et naturelles du lieu et la jouissance des espaces libres et ouverts. Pour faciliter l'utilisation du lieu, toute une gamme d'installations et de services sont offerts afin que les visiteurs puissent entrer sur le lieu, participer à des activités appropriées, être protégés contre tout danger et satisfaire leurs besoins élémentaires.

- La navigation dans le canal sera maintenue.
- La contemplation du paysage, les pique-niques et la marche / le jogging seront encouragés comme moyen, pour le public, de profiter des attraits culturels, de la beauté des lieux et du plein air.
- La pêche demeurera une activité autorisée au lieu historique national du Canal-de-Sault Ste. Marie. Même si elle ne se rapporte pas au mandat, la pêche est une activité sportive importante pour de nombreux habitants et visiteurs de l'endroit et pour l'industrie touristique locale. Pour que le lieu atteigne ses objectifs de mise en valeur du patrimoine, il faudra trouver une solution à long terme aux problèmes d'utilisation du stationnement par les visiteurs du lieu historique et les pêcheurs sportifs. Le lieu n'offrira pas de services améliorés à ce groupe d'utilisateurs (p. ex., des installations de mise à l'eau des embarcations).

- Un plan d'aménagement du lieu historique, qui comprendra l'actuel plan d'aménagement du secteur est, traitera des questions relatives à la protection et à la mise en valeur des ressources culturelles, au stationnement, à la circulation des piétons et des véhicules, à l'occupation du lieu par les locataires et autres.
- Les toilettes publiques actuellement situées dans la centrale électrique, qui est une ressource historique de Niveau 1, continueront d'être utilisées jusqu'à la mise en œuvre du plan d'aménagement du lieu.
- Des publications d'information et d'autres outils de communication diffuseront des renseignements sur les installations à l'intention des visiteurs ainsi que sur les services et les droits d'entrée.
- L'accès des personnes handicapées sera assuré dans les installations publiques.
- La route qui traverse le lieu demeurera une voie d'accès public jusqu'à l'extrémité ouest du lieu.



*Résidence du directeur, Thé du patrimoine,
juillet 1998*

Parcs Canada / Joe Pedalino

8.0 ORIENTATION DU MARKETING

Le marketing est une activité qui aidera le LHN du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie à réaliser sa vision, à améliorer son image de marque au sein de la collectivité et auprès de la clientèle cible, à encourager la participation du public à la mise en valeur du lieu et à communiquer des messages cohérents à sa clientèle diversifiée. La clé d'un marketing efficace consiste à établir et à entretenir des rapports avec la clientèle clé en créant une valeur véritable. À cette fin, il faudra comprendre les besoins, les intérêts et les préoccupations des divers groupes de clients et offrir des programmes et services qui seront appréciés.

8.1 ÉNONCÉ DE POSITIONNEMENT SUR LE MARCHÉ

Le lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie est un endroit où le visiteur peut se familiariser avec la technologie et l'architecture caractéristiques des canaux de la fin du XIX^e siècle. Terminé en 1895, le canal de Sault Ste. Marie pouvait s'enorgueillir de la plus grande écluse au monde lorsqu'il a été inauguré, et cette écluse était la première commandée à l'électricité dans le monde. Ces réalisations techniques sans précédent sont mises en valeur par la centrale et par le barrage tournant de secours ainsi que par d'autres ouvrages techniques.

La construction du canal de Sault Ste. Marie créait le dernier maillon d'une voie maritime entièrement canadienne allant de l'océan Atlantique au lac Supérieur. Longtemps utilisé comme parc par la population de Sault Ste. Marie, le canal offre aujourd'hui 47,3 hectares d'espaces verts au cœur de la ville. Depuis son inauguration, en 1998, l'écluse de

plaisance canadienne offre aux plaisanciers un endroit sûr et accueillant pour circuler entre les deux Grands Lacs du secteur supérieur. Ce lieu historique national sans pareil offre une expérience patrimoniale de premier ordre pour les petits comme pour les grands.

8.2 ÉTABLISSEMENT DE LIENS

Le plan de marketing actuel et la stratégie Engager les Canadiens fourniront les orientations pour atteindre les objectifs de marketing du lieu au moyen de partenariats, ce qui permettra de tenir compte des besoins de nos groupes cibles.

9.0 ADMINISTRATION ET EXPLOITATION

La section 11 du plan indique les mesures qui seront prises au cours des cinq prochaines années et la priorité de mise en œuvre.

9.1 TRAVAUX GÉNÉRAUX

- Le plan d'aménagement du lieu historique réglera la question de l'emplacement des travaux généraux qui se trouvent actuellement au cœur du lieu historique.

9.2 MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Les possibilités de partage d'espace et de locaux avec les travaux généraux seront examinées.

- Le Centre de contrôle de la lamproie marine et le Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques resteront sur le lieu, conformément aux conditions et au calendrier fixés dans un accord révisé entre le ministère des Pêches et des Océans et l'Agence Parcs Canada.
- Le protocole d'entente actuel sera révisé pour refléter toute nouvelle entente sur le partage des locaux et des installations qui pourrait être convenue. En outre, le PE prévoira un processus pour répondre aux besoins communs, réaliser des économies et régler les différends.
- Les deux ministères fédéraux examineront leurs fonctions d'entretien et d'administration de concert pour repérer les secteurs de double emploi, en vue de réaliser des économies et de réduire les coûts grâce à la mise en commun de personnel, de locaux et de matériel.

9.3 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

- Les caractéristiques naturelles du lieu seront protégées en raison de leur valeur éducative et esthétique.
- Les processus naturels pourront se poursuivre là où ils sont compatibles avec le caractère historique du lieu.

9.4 RECETTES

Parcs Canada doit trouver des façons de réaliser des économies et d'accroître les recettes tirées des services, des installations et d'autres sources afin de pouvoir continuer à exploiter le lieu historique et maintenir le canal en service.

Le recouvrement des coûts et les droits perçus auprès des utilisateurs seront déterminés en fonction des principes suivants :

- Les coûts des services seront assumés par ceux qui en profitent personnellement et directement.
- Les frais perçus pour les services doivent être bien compris par le public.
- Les frais d'utilisation doivent refléter la valeur du service pour lequel ils sont perçus.

Les droits perçus serviront à couvrir les coûts des services fournis et à maintenir le niveau de services. Ils comprennent, sans s'y limiter, les droits de stationnement et d'éclusage, les droits des visites guidées, des programmes spéciaux et autres.

Une stratégie relative aux recettes sera élaborée pour le lieu historique national. Le public sera consulté au cours de l'élaboration de cette stratégie. Parcs Canada examinera minutieusement les sources potentielles de recettes qui peuvent comprendre les permis,

les baux, les services en nature et les activités commerciales compatibles.

9.5 ACTIVITÉS COMMERCIALES

Les principes suivants guideront les activités et le développement commerciaux au canal de Sault Ste. Marie.

- Les activités commerciales doivent s'harmoniser au lieu historique et être conformes aux politiques de Parcs Canada.
- Les activités commerciales doivent produire suffisamment de recettes pour satisfaire aux directives de la stratégie relative aux recettes de Parcs Canada.



Restauration de la résidence du directeur

Parcs Canada, Brenda Conway

10.0 PARTENARIATS ET PARTICIPATION PUBLIQUE

Le canal de Sault Ste. Marie fait partie de la collectivité depuis plus de 100 ans. La longue histoire que le canal partage avec la ville et ses habitants fait que beaucoup s'intéressent de près à la gestion et à l'utilisation du lieu.

- Poursuivre le partenariat avec la Ville de Sault Ste. Marie pour l'exploitation et l'entretien du canal.
- Examiner d'autres possibilités de partenariat dès qu'elles se présenteront et ce, dans le cadre des ressources existantes.
- Établir une stratégie de communication pour assurer une participation constante du public.
- Faire une évaluation annuelle des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan, et la passer en revue avec la population.
- Faire un examen officiel du plan directeur tous les cinq ans.

11.0 MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Parcs Canada utilise son processus de planification annuel des activités pour définir les services à offrir et les améliorations à apporter aux activités du lieu. Le plan directeur donne l'orientation stratégique sur laquelle repose le plan d'affaires du lieu. Le plan d'affaires doit préciser les détails quant au moment où les stratégies du plan directeur seront mises en œuvre et à la façon dont elles seront mises en œuvre. Il permet de veiller à ce que des priorités soient établies en fonction de l'intégrité commémorative, du service à la clientèle et d'une utilisation judicieuse et économique des ressources. Le directeur du lieu doit présenter un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du plan au moyen du rapport semestriel sur l'état des aires patrimoniales protégées.

La mise en œuvre de nombreuses dispositions du présent plan directeur est tributaire de la disponibilité de ressources financières et d'une base de recherche adéquate. Les crédits gouvernementaux forment l'essentiel des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan, mais d'autres mécanismes de financement, y compris la production de recettes et les partenariats, seront envisagés.

La mise en œuvre du présent plan directeur incombe au directeur du lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie. Les tableaux suivants résument les divers projets qui permettront de garantir l'intégrité commémorative du lieu et de terminer la transition pour que cet élément opérationnel de la voie maritime du Saint-Laurent devienne un lieu historique national à part entière. Les catégories de priorité de mise en œuvre sont les suivantes :

1. Le projet ou l'activité doit être mené de façon absolument prioritaire, et le financement est déjà disponible ou prévu pour les années à venir. Le projet ou l'activité est nécessaire pour assurer l'intégrité commémorative du lieu ou la qualité du service à la clientèle, ou présente une grande importance pour des projets futurs destinés à assurer l'intégrité commémorative.
2. Le projet a un effet sur l'intégrité commémorative du lieu ou sur la qualité des services à la clientèle et il devrait être réalisé, sous réserve des résultats susmentionnés, si des fonds sont disponibles en raison d'économies réalisées à la suite des activités de priorité 1.
3. La mise en œuvre est souhaitable mais non indispensable pour assurer l'intégrité commémorative du lieu et la qualité des services à la clientèle. Le projet devrait être envisagé à mesure que des possibilités se présenteront et que les budgets le permettront.

Activité	Priorité de mise en œuvre	Renvoi aux sections du plan	Financement pour la mise en œuvre d'ici 5 ans
Conservation de la centrale.	2	5.2	Non
Atténuation des menaces qui pèsent sur le barrage tournant de secours.	1	5.2	Oui
Conservation du barrage tournant de secours.	1	5.2	Oui
Études archéologiques au besoin.	3	5.2	Non
Conservation et entreposage des artefacts archéologiques de Niveau 1.	2	5.2	Non
Conservation et entreposage des biens meubles de Niveau 1.	2	5.2	Non
Communication des messages d'importance historique nationale de la centrale, du barrage tournant de secours et du canal.	1	5.3	Oui
Programme de documentation de l'histoire structurale et patrimoniale.	1	5.4	Oui
Surveillance de l'état des bâtiments.	1	5.4	Oui
Stabilisation et surveillance des quais et des parois du canal.	2	5.4	Non
Conservation des ressources culturelles de Niveau 2 associées à la nouvelle écluse.	2	5.4	Non
Conservation des caractéristiques du paysage culturel existant.	1	5.4	Oui
Enlèvement des caractéristiques contemporaines qui masquent le caractère historique du lieu.	3	5.4	Non
Plan de mise en valeur de l'aménagement paysager d'origine.	1	5.4	Oui
Conservation et entreposage des artefacts archéologiques de niveau 2.	3	5.4	Non
Conservation et entreposage des biens meubles de Niveau 2.	2	5.4	Non
Conservation et mise en valeur du lève-porte, de la raboteuse et de la machinerie servant au fonctionnement de l'écluse.	2	5.4	Non
Communication des messages de Niveau 2.	2	5.5	Non

Activité	Priorité de mise en œuvre	Renvoi aux sections du plan	Financement pour la mise en œuvre d'ici 5 ans
Soutien de la Première nation de Batchewana pour la mise en valeur du LHNC de l'Île Whitefish au canal.	2	6.3	Non
Exposition d'interprétation dans le bâtiment d'administration.	1	6.3	Oui
Éléments d'interprétation et accès du public à la centrale.	1	6.3	Oui
Éléments d'interprétation au barrage tournant de secours.	1	6.3	Oui
Éléments d'interprétation dans l'ensemble du lieu.	1	6.3	Oui
Éléments d'interprétation à la nouvelle écluse.	1	6.3	Oui
Publications et autres éléments d'interprétation.	1	6.3	Oui
Plan d'aménagement local du lieu.	1	7.0	Oui
Enlèvement du bâtiment de la Garde côtière.	2	7.0	Non
Agrandissement du stationnement entre l'atelier du charpentier et les locaux du MPO.	1	7.0	Oui
Relocalisation des toilettes publiques.	2	7.0	Non
Réalisation d'une évaluation des risques pour les visiteurs et installation de panneaux signalant les dangers.	1	7.0	Oui
Élaboration d'une stratégie de gestion des recettes.	2	9.4	Oui
Recherche de commanditaires par Parcs Canada.	3	9.4	Non
Mise en œuvre de la stratégie de communication.	1	10.0	Oui
Préparation de l'examen annuel de l'avancement du plan et examen avec le public.	1	10.0	Oui
Examen officiel du plan directeur tous les cinq ans.	1	10.0	Oui

12.0 SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN DIRECTEUR

Une évaluation environnementale (EE) a été faite au moment de l'ébauche et de la rédaction définitive du Plan directeur du lieu historique national du Canada du Canal-de-Sault Ste. Marie pour déterminer les impacts environnementaux négatifs des installations existantes et proposées, ou les répercussions du plan, sur l'environnement. L'objet de l'EE est d'établir si le plan respecte les politiques environnementales de Parcs Canada et celles du gouvernement en général. Parmi les points évalués au cours de l'EE préalable, citons la protection et la gestion des ressources culturelles; la protection et la gestion des ressources naturelles; la mise en valeur du patrimoine et l'utilisation par le public; les programmes à l'intention des visiteurs; les activités et la gestion; le recouvrement des coûts; les activités commerciales; les relations avec la Première nation de Batchewana et les activités sur les terres adjacentes.

Le plan propose un certain nombre d'activités et de concepts pour faire en sorte que le lieu puisse concrétiser ses objectifs d'intégrité commémorative et assurer une bonne gestion des ressources naturelles. Ces objectifs doivent être atteints dans le contexte de la conservation et de la protection des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles qui font du canal de Sault Ste. Marie un lieu historique. Les activités et concepts proposés favoriseront également la compréhension, l'appréciation et la jouissance par le public de ce patrimoine grâce à la gestion des ressources et à l'établissement de stratégies opérationnelles appropriées, d'activités, d'installations et de

ressources touristiques et récréatives. Une analyse du milieu existant (c'est-à-dire terrestre, culturel, aquatique et socio économique) a été faite aux fins de l'EE du Canal-de-Sault Ste. Marie afin de déterminer les composantes valorisées de l'écosystème (CVE). Il s'est avéré que les activités / exploitations / utilisations existantes au lieu n'avaient pas de répercussions négatives importantes sur les composantes clés des environnements naturel, culturel ou socio économique puisque l'intégrité de l'environnement est au premier plan du processus décisionnel. En outre, il n'y a pas d'effets de non atténuation découlant des activités / concepts proposés dans le plan. Les activités et concepts tant proposés qu'existants peuvent être considérés comme étant positifs et favorisant l'atteinte de l'ensemble des buts du lieu. Le plan a souligné la nécessité de favoriser l'intégrité commémorative du lieu et a indiqué des façons d'y parvenir, notamment l'entretien et la restauration de certaines ressources culturelles de Niveau 1 comme la centrale électrique et le pont tournant d'urgence. Les ressources culturelles de Niveau 1 sont considérées comme étant d'importance historique nationale en raison de leur association directe avec les objectifs de commémoration du lieu. Ces ressources seront surveillées et entretenues conformément aux pratiques de conservation éprouvées. On a également examiné la meilleure façon de restaurer le paysage culturel et les bâtiments qui s'y trouvent, et qui sont reconnus comme étant des ressources culturelles de Niveau 2. Les ressources culturelles de Niveau 2 ont une importance secondaire, mais on juge qu'elles ont une valeur historique ou patrimoniale. Par exemple, la machinerie qui a été retirée de la centrale sera réinstallée au lieu historique et réintégrée dans le bâtiment, et les objets ainsi

que les ressources archéologiques qui ont été découverts sur place seront présentés au public en raison de leur importance historique. Le plan reconnaît la nécessité de répondre aux besoins des visiteurs et de mieux sensibiliser ces derniers à l'importance historique du lieu, et cela est également conforme à l'évaluation de l'intégrité commémorative qu'il renferme. Enfin, le plan formule un ensemble de principes directeurs qui facilitent le processus décisionnel concernant l'acceptation ou le rejet des utilisations et activités proposées pour le lieu, selon qu'elles respectent ou non les valeurs patrimoniales du canal et les politiques de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada qui traitent notamment de gérance publique et de partenariats; de gestion des ressources patrimoniales; de mise en valeur du patrimoine; d'intégration régionale et d'établissement de plans d'affaires.

L'élaboration du plan a été proactive et a été réalisée avec la participation d'employés de Parcs Canada, d'intervenants et des consultants en environnement GEOMATICS / BEAK / Kelli E. Saunders, au moyen de discussions, de rencontres et d'une série d'ateliers. Les questions patrimoniales et la faisabilité économique du plan sont extrêmement importantes. Toutefois, les CVE, les ressources naturelles se trouvant sur le lieu, les ressources culturelles de Niveau 1 et de Niveau 2 ainsi que les retombées économiques prévues ont aussi été évaluées. Un certain nombre de critères visant à établir si une activité particulière ou une composante du plan ferait l'objet d'une EE préalable ont été arrêtés.

Même si les activités et les concepts auront des répercussions positives sur l'intégrité historique du lieu, il se peut qu'il y ait des

impacts négatifs sur le milieu naturel. En ce qui a trait aux bâtiments, aux ouvrages techniques et aux paysages culturels, on recommande d'adopter des techniques d'atténuation types pour contrôler les émissions dans l'atmosphère (p. ex. détrempage), de limiter l'accès de la machinerie et des véhicules aux routes et entrées pavées existantes et de tenir compte des périodes délicates d'alevinage. Le plan reconnaît la nécessité d'appuyer les projets de retour à l'état naturel pour que les visiteurs puissent continuer à jouir des attributs esthétiques du lieu. C'est ainsi que les initiatives de rétablissement de l'état naturel au lieu même prévoyaient d'entretenir la grande berme à l'extrémité ouest comme s'il s'agissait d'un pré dégagé afin d'offrir un habitat aux oiseaux et d'établir des boisés dans des secteurs où les pelouses n'ont pas de raison d'être particulière. Le lieu renferme également des espèces végétales rares ainsi que des espèces menacées ou inscrites sur la liste de la province comme le Pygargue à tête blanche et la Pie grièche. Par conséquent, l'aménagement et l'accès seront régis par des règles visant à éviter les répercussions sur ces espèces. Il faut toutefois des études ou des inventaires plus détaillés des milieux naturels et culturels avant d'entreprendre d'importants travaux de construction et de relocalisation afin d'assurer la viabilité à long terme de toutes les espèces. La surveillance de la plupart des activités qui se dérouleront au lieu se fera en permanence afin de déterminer l'ampleur des impacts cumulatifs, le cas échéant, et de confirmer que les stratégies d'atténuation ont permis d'éviter les répercussions négatives sur l'environnement.

Le plan précise comment le public peut mieux comprendre et apprécier le lieu grâce aux

plans de mise en valeur du patrimoine et aux initiatives concernant les activités qui lui sont proposées. Dans la mesure du possible, on peut conclure que les objectifs du plan sont conformes aux objectifs du lieu ainsi qu'à la politique de Parcs Canada sur les canaux historiques.

ANNEXE A

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANAL-DE-SAULT STE. MARIE

ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

1.0 INTRODUCTION

1.1 OBJECTIFS DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Dans le cadre du programme des lieux historiques nationaux, Parcs Canada assume les responsabilités suivantes :

- favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique;
- assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada qui sont administrés par Parcs Canada et, à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources;
- encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur de lieux d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

1.2 BUT ET DÉFINITION DE L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

L'énoncé d'intégrité commémorative sert à décrire la santé ou l'intégrité d'un lieu historique national. On entend par intégrité commémorative la santé et l'intégrité d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources qui symbolisent ou représentent son importance ne sont pas altérées ou menacées;
- les motifs justifiant son importance historique nationale sont bien expliqués au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées par tous les décideurs ou intervenants.

L'énoncé d'intégrité commémorative précise les aspects suivants :

- ce qui est d'importance nationale dans le lieu;
- les ressources du lieu qui ont une importance historique nationale, ce qui constitue leur valeur et l'état matériel dans lequel elles devraient se trouver;
- les messages au sujet de l'importance historique nationale du lieu qui devraient être communiqués au public et la façon d'évaluer si ces messages sont bien communiqués.

2.0 CONTEXTE HISTORIQUE

Le canal maritime de Sault Ste. Marie a été officiellement ouvert à la navigation en septembre 1895. Il représentait le dernier élément d'une voie maritime entièrement canadienne qui longeait le réseau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. À titre d'élément de cette importante route commerciale, le canal facilitait le transport des matières premières de l'ouest vers les marchés à l'est et au-delà ainsi que les déplacements des personnes et des produits vers l'ouest.

Le canal de Sault Ste. Marie intégrait un certain nombre d'innovations technologiques importantes dans son dessin initial. À l'époque, il s'agissait de la plus grande écluse

au monde et de la toute première à produire et à utiliser l'électricité pour la commande des portes, des vannes et de l'éclairage. À l'entrée supérieure, un barrage tournant de secours de conception innovatrice permettait de contrôler le débit de l'eau en cas d'accident. L'électricité alimentant ses moteurs était produite dans la centrale attenante à l'écluse. La plupart des autres bâtiments nécessaires au fonctionnement de l'installation avaient été construits en grès rouge local et, avec les terrains aménagés autour de l'écluse, l'ensemble manifestait nettement la présence du gouvernement dans la ville. Les aires ouvertes et le cadre sont fort appréciés des habitants et des visiteurs de la ville depuis 100 ans.

Dès son inauguration, le canal s'est avéré un succès et a prouvé son importance comme lien essentiel dans le réseau des transports nationaux. Peu à peu, l'endroit a été amélioré et d'autres bâtiments ont été ajoutés pour appuyer l'exploitation du canal. De 1908 à 1938, le canal a connu une période de gloire sous la direction du directeur J.W. LeBreton Ross, qui a paysagé les terrains et transformé l'endroit pour en faire le parc que nous connaissons aujourd'hui.

Au cours des deux Guerres mondiales, compte tenu de son importance stratégique, le lieu a été défendu par des garnisons de soldats canadiens et américains. Après la Seconde Guerre mondiale, le canal a perdu de son importance. En 1959, la structure a été confiée à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, qui l'a exploitée pendant 20 ans avant de la remettre à Parcs Canada à titre de canal à valeur patrimoniale. En 1987, le canal a été déclaré lieu historique national.

3.0 OBJECTIFS DE COMMÉMORATION

Les objectifs de commémoration énoncés dans le présent document correspondent aux raisons pour lesquelles le lieu doit être commémoré pour son importance historique nationale. Le pouvoir de désigner un lieu historique national appartient au ministre de l'Environnement, mais celui-ci l'exerce suivant les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Par conséquent, les objectifs de commémoration sont fondés sur les recommandations que la Commission émet après délibération et qui sont approuvées par le ministère.

En 1987, la Commission a déclaré ce qui suit :

En tant que voie navigable faisant partie du réseau national des canaux du Canada, le canal de Sault Ste. Marie est d'importance historique nationale et devrait être commémoré uniquement par une plaque. La centrale, la machinerie qu'elle contient et le barrage tournant de secours associés au canal de Sault Ste. Marie sont d'une importance historique et architecturale nationale et devraient être commémorés par l'intermédiaire de la mise en valeur et de l'interprétation.

En outre, la Commission recommandait que Parcs Canada envisage de ramener sur les lieux certains artefacts de la centrale (le panneau de commande électrique, l'excitatrice, la génératrice et un scaphandre complet de plongée) qui se trouvent actuellement au Musée des sciences et de la technologie.

Fondé sur les délibérations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, l'énoncé des objectifs de commémoration se présente ainsi :

Comme il s'agit d'un des huit grands canaux de la ligne principale de navigation des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, le canal maritime de Sault Ste. Marie commémore le rôle de voie navigable dans le cadre du réseau national des canaux du Canada. Des ressources précises se rapportant au canal ont été désignées individuellement comme faisant partie intrinsèque du patrimoine historique national et présentant une importance architecturale nationale. Il s'agit de la centrale, de la machinerie qu'elle contient et du barrage tournant de secours, qui sont commémorés dans ce lieu historique national.

4.0 LIEU DÉSIGNÉ

Le lieu désigné est l'ensemble de terres définies comme formant le lieu historique national du Canal-de-Sault Ste. Marie.

Ce lieu est composé de toute l'île St. Marys Nord, sauf les terrains qu'y possèdent la Great Lakes Power et la Wisconsin Central Railway, et de toute l'île St. Marys Sud, jusqu'au milieu du canal qui sépare le lieu et l'île Whitefish, soit en tout 64 hectares ou 160 acres.

Le lieu tire sa valeur historique de ce qui suit :

- l'établissement d'un système de transport entièrement canadien allant du lac Supérieur à l'océan Atlantique comme dernier maillon d'un réseau de transport d'est en ouest;
- la longue histoire de l'occupation humaine, de l'utilisation et de la modification des rapides St. Marys, des deux côtés de la frontière internationale;
- la survivance de la plus grande partie des ouvrages d'art et des bâtiments d'origine.

Le lieu désigné ne sera pas altéré ou menacé tant que :

- ses ressources culturelles seront protégées;
- l'utilisation des terres et les activités contemporaines respecteront son caractère historique;
- les paysages sur lesquels donne le canal seront entretenus de façon à sauvegarder le caractère historique du lieu et à améliorer la compréhension et l'appréciation du rapport historique existant entre les éléments du paysage.

5.0 RESSOURCES DIRECTEMENT LIÉES AUX MOTIFS JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION À TITRE DE LIEU HISTORIQUE NATIONAL

5.1 RESSOURCES CULTURELLES DE NIVEAU 1

Les ressources d'importance nationale (Niveau 1) au lieu historique national du Canal-de-Sault Ste. Marie sont les ressources qui ont été expressément désignées ou qui sont directement liées aux motifs pour lesquels le lieu présente une importance nationale. Il s'agit des ressources suivantes :

5.1.1 BÂTIMENTS ET STRUCTURES CENTRALE

La centrale se trouve à l'extrémité nord-est de l'écluse. Elle a été érigée en 1894 pour fournir l'électricité nécessaire au fonctionnement des portes et des vannes de l'écluse. Il s'agit d'un bâtiment très éclectique, d'inspiration classique, en grès rouge, dont les angles de maçonnerie et les tours et appuis de fenêtre sont en calcaire, et surmonté d'un toit en croupe. La centrale est enchâssée dans la pente

à l'extrémité aval de l'écluse, de façon à créer une charge d'eau pour faire tourner les turbines entraînant les génératrices et produisant l'électricité qui servait au fonctionnement des portes et des vannes. La disposition intérieure tire parti de cet enfoncement pour abriter le matériel spécial utilisé pour produire de l'électricité.

La centrale marque un important progrès technologique puisqu'il s'agit de la première application de l'électricité au fonctionnement d'une écluse. Malgré des modifications apportées à l'extérieur, l'enlèvement du matériel utilisé à l'origine pour la production d'électricité et l'installation de toilettes publiques, le bâtiment reste dans une large mesure intact. La centrale ainsi que le matériel de production de l'électricité qui se trouve maintenant au Musée des sciences et de la technologie sont des ressources culturelles de Niveau 1.

La centrale tire sa valeur de ce qui suit :

- survivance de la forme, des matériaux et de la fonction, en majorité intacts;
- matériel encore en place et ouvrage d'art lié à la production d'électricité et à l'exploitation / l'entretien du canal; cet ensemble comprend des éléments comme les conduites forcées, les goulottes de décharge, les pompes d'évacuation de l'eau, les turbines, les courroies, etc.

La centrale ne sera pas altérée ou menacée lorsque :

- le matériel de production d'énergie aura été ramené;
- le bâtiment sera géré suivant la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada ainsi que la *Politique et le Code de pratique du BEEFP*;

- les valeurs historiques de la centrale seront bien communiquées.

Le barrage tournant de secours

Le barrage tournant de secours se trouve du côté ouest de l'écluse d'origine, près de la résidence du directeur. Conçu et construit par la Dominion Bridge Company, sa structure intègre des caractéristiques de conception innovatrices pour réduire considérablement le débit de l'eau dans le canal et ainsi permettre d'effectuer des réparations après un accident. Les vannes de retenue, le système de commande, le quai de soutien et la structure globale du pont ont été désignés ressources culturelles de Niveau 1.

Le barrage tournant de secours tire sa valeur de ce qui suit :

- survivance de la forme d'origine, des matériaux et de la fonction, en majorité intacts;
- technologie innovatrice intégrée à la conception et au fonctionnement du barrage qui s'est avérée efficace lors d'un accident en 1909;
- survivance de l'équipement et bon état.

Le barrage tournant de secours ne sera pas altéré ou menacé lorsque :

- un programme d'entretien régulier et de conservation sera mis en œuvre;
- ses valeurs historiques seront bien communiquées.

5.1.2 RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES

Les ressources archéologiques n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation complète.

En attendant qu'une telle évaluation soit réalisée, toutes les ressources archéologiques liées à la construction et au fonctionnement de la centrale et du barrage tournant de secours

sont considérées comme des ressources culturelles de Niveau 1.

Les ressources archéologiques tirent leur valeur de ce qui suit :

- survivance des éléments matériels;
- contribution possible à la compréhension de la construction et du fonctionnement de la centrale et du barrage tournant de secours.

Les ressources archéologiques de Niveau 1 ne seront pas altérées ou menacées lorsque :

- toutes les interventions effectuées sur la centrale et le barrage tournant de secours seront précédées par une étude archéologique et des mesures d'atténuation des effets, conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.

5.1.3 OBJETS

Tous les objets existants, y compris les machines, les gabarits, les dessins d'architecture et techniques, etc., se rapportant au pont tournant et à la centrale sont considérés comme des ressources culturelles de Niveau 1 en raison de leur association directe avec les objectifs de commémoration.

Les objets de Niveau 1 tirent leur valeur de ce qui suit :

- Association directe avec la centrale et le barrage tournant de secours.

Les objets de Niveau 1 ne seront pas altérés ou menacés lorsque :

- l'inventaire et le rapport sur l'état en seront établis et tenus à jour;
- les objets jugés menacés seront traités aux fins de conservation et gardés dans des installations d'entreposage appropriées.

6.0 MOTIFS JUSTIFIANT L'IMPORTANCE HISTORIQUE NATIONALE

Les messages d'importance nationale reposent sur les raisons pour lesquelles le lieu est commémoré. Une bonne communication met l'accent sur la connaissance et la compréhension qu'un visiteur devrait acquérir au sujet de l'importance nationale du lieu.

6.1 MESSAGES PRIORITAIRES CONCERNANT L'IMPORTANCE NATIONALE DU CANAL DE SAULT STE. MARIE

- Le canal est l'un des huit grands canaux de la ligne principale du réseau national de canaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
- Le canal était le dernier élément d'une voie de transport entièrement canadienne allant du lac Supérieur à l'océan Atlantique.
- La centrale et le barrage tournant de secours présentent une importance historique et architecturale nationale en raison de leurs caractéristiques techniques innovatrices.

6.2 MESSAGES CONTEXTUELS D'IMPORTANCE NATIONALE

- Les ouvrages d'art du canal ont été conçus et réalisés par des Canadiens.
- Le canal faisait partie d'un réseau national de transport de 1895 à 1979.
- La construction d'un réseau de canaux entièrement canadien a découlé d'un ensemble unique de facteurs politiques et économiques dans les années 1870 et 1880.

6.3 OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE DES MESSAGES D'IMPORTANCE NATIONALE

Les objectifs d'apprentissage sont des énoncés concernant ce que le visiteur devrait comprendre après sa visite du canal de Sault Ste. Marie. Ils doivent être réalistes et se prêter à une évaluation. Les critères d'évaluation de la compréhension du visiteur relativement au message du lieu seront définis afin qu'il soit possible de déterminer l'efficacité du programme. Les visiteurs du canal et d'autres groupes cibles devraient apprendre ce qui suit :

- La centrale et le barrage tournant de secours présentent une importance historique et architecturale nationale et sont dans une large mesure intacts.
- La centrale et le barrage tournant de secours ainsi que les portes de l'écluse commandées à l'électricité étaient à l'époque des réalisations techniques innovatrices d'importance internationale.
- Le canal était le dernier maillon important d'un réseau de canaux entièrement canadien et il a comblé toutes les attentes de ses promoteurs.
- La conception et la construction de tous les éléments du canal, y compris la centrale et le barrage tournant de secours, sont attribuables à des Canadiens.

6.4 PLANIFICATION ET MESURE DES PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DES SERVICES

La planification et la conception des programmes de communication sur le patrimoine seront efficaces si :

- les divers publics et marchés sont pris en considération;

- des pratiques de mise en valeur de qualité et des messages clés sont intégrés aux programmes;
- le contenu, la qualité et l'exécution des programmes font l'objet d'un suivi.

Des mesures et des méthodes de mesure seront mises en place pour déterminer l'efficacité de l'exécution des programmes et la compréhension par la clientèle des messages fondés sur les objectifs d'apprentissage. Les mesures de l'efficacité devront garantir que :

- une combinaison d'expériences, sur le lieu même et à l'extérieur, est utilisée pour répondre aux besoins des visiteurs et des non-visiteurs;
- des messages d'importance nationale sont transmis à tous les principaux marchés cibles, à des endroits appropriés, au moyen de méthodes pertinentes.

7.0 VALEURS PATRIMONIALES

Outre les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance nationale du canal de Sault Ste. Marie, le lieu possède deux autres valeurs concrètes et associatives (Niveau 2) qui contribuent au caractère patrimonial du lieu et à l'expérience du visiteur.

7.1 BÂTIMENTS

Le lieu réunit un certain nombre de bâtiments qui sont des ressources culturelles de Niveau 2. Il s'agit notamment de la résidence du directeur, du bâtiment d'administration, de l'entrepôt, du hangar à bois, de la résidence du directeur adjoint (ingénieur), de la serre et de l'abri des manœuvres. L'atelier du charpentier, les étables, la remise à bois, le garage et l'abri sur les quais sont considérés comme des atouts.

Ces bâtiments tirent leur valeur de ce qui suit :

- association avec la construction et l'exploitation du lieu;
- valeur architecturale, point de repère, intégrité en tant que complexe architectural et contribution au caractère patrimonial du canal.

La valeur historique des bâtiments sera respectée par tous les décideurs ou intervenants lorsque :

- un programme régulier de suivi et d'entretien sera en place pour veiller à ce que les bâtiments soient adéquatement traités aux fins de conservation, en fonction de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*;
- tout ajout, réparation ou intervention relativement aux bâtiments tiendra compte de leur caractère patrimonial;
- un programme de documentation de l'histoire structurale et patrimoniale sera mis en œuvre pour créer une base d'information en vue de décisions futures.

7.2 OUVRAGES TECHNIQUES

Tant l'écluse que le canal lui-même, qui comprend toute la longueur de la tranchée ainsi que les quais des entrées est et ouest et le pont ferroviaire du Wisconsin Central, sont des ressources culturelles de Niveau 2.

Les ouvrages techniques de Niveau 2 tirent leur valeur de ce qui suit :

- échelle, forme et fonction qui dominent le lieu et sont des représentations concrètes de l'histoire des transports;
- fonction de point de repère régional.

La valeur patrimoniale des ressources techniques de Niveau 2 sera respectée par tous les décideurs ou intervenants lorsque :

- le relevé et la sauvegarde du patrimoine que représentent les ressources techniques importantes de l'écluse auront été assurés dans le cadre du programme de construction de l'écluse;
- les réparations de la tranchée et des quais du canal auront été faites en reconnaissance du caractère patrimonial du canal;
- la valeur patrimoniale du pont ferroviaire tournant aura été assurée.

7.3 PAYSAGE ET CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE

Le paysage culturel est une ressource culturelle de Niveau 2. Les éléments caractéristiques du paysage sont le complexe des bâtiments, l'aménagement paysager d'origine du canal, qui a fort probablement été influencé par le mouvement City Beautiful, le réseau de circulation original, le canal et les ouvrages techniques ainsi que les liens de ces divers éléments avec l'ensemble.

Le paysage de Niveau 2 tire sa valeur de ce qui suit :

- la cohésion, la valeur esthétique et le plan fonctionnel des bâtiments, des ouvrages techniques et des terrains du canal;
- l'établissement du plan d'aménagement paysager d'origine, influencé par le mouvement City Beautiful;
- le rapport du complexe avec le cadre formé par les rapides, l'île Whitefish et le secteur industriel;
- l'évolution des activités utilisant les terres et des ressources connexes en réponse à la fonction changeante du canal.

Le paysage de Niveau 2 sera respecté lorsque :

- les caractéristiques de l'aménagement paysager d'origine seront conservées

suivant les principes et les pratiques applicables à la gestion des ressources culturelles.

7.4 RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES

Il n'existe pas de répertoire complet des ressources archéologiques du canal. En attendant qu'une telle étude soit réalisée, toutes les caractéristiques archéologiques autres que celles directement liées à la centrale et au barrage tournant de secours seront considérées comme étant des ressources culturelles de Niveau 2.

Les ressources culturelles de Niveau 2 tirent leur valeur de ce qui suit :

- vestiges concrets éventuels et valeur de l'information pouvant contribuer à la compréhension de la construction, du fonctionnement et de l'évolution du canal ainsi qu'à la vie sociale l'entourant;
- survivance d'éléments matériels.

Les ressources archéologiques de Niveau 2 seront protégées lorsque :

- les Lignes directrices sur la gestion des ressources archéologiques du Service canadien des parcs (Parcs Canada) seront suivies.

7.5 OBJETS

Les objets de Niveau 2 correspondent à toute une gamme d'artefacts, de machines, d'équipement, de plans, de dessins, de photographies et d'autres documents d'archives se rapportant à toute l'histoire de la construction et de l'exploitation du lieu. Les plus précieux sont la raboteuse de porte, le lève-porte, les treuils des vannes de garde, les gabarits et les moules ainsi que la vaste collection de dessins techniques originaux.

Les objets de Niveau 2 tirent leur valeur de ce qui suit :

- association directe avec la construction et le fonctionnement du lieu en tant que canal en service;
- information relative à la construction et au fonctionnement du canal;
- qualité et quantité - importante collection de biens meubles généralement en bon état qui témoignent de la longue histoire du canal en service;
- caractère unique, en particulier la raboteuse et le lève-porte;
- association avec les personnes qui ont travaillé au lieu.

Les objets de Niveau 2 seront protégés lorsque :

- l'inventaire et les dossiers des biens meubles seront tenus à jour;
- les parties de la collection jugées menacées auront été traitées aux fins de conservation et seront entreposées dans des installations convenables;
- les artefacts archéologiques auront été adéquatement répertoriés, évalués, traités aux fins de conservation, protégés et gardés dans un milieu stable;
- les collections et les données contenues dans les dossiers seront complètes et gérées en fonction des normes en vigueur à Parcs Canada.

7.6 MESSAGES NON LIÉS AUX MOTIFS JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION À TITRE DE LIEU HISTORIQUE NATIONAL

Ce sont des messages qui ne sont pas directement liés aux objectifs de commémoration mais qui ont une certaine importance au plan provincial, régional ou

local et qui contribuent à la compréhension du lieu dans son ensemble.

- Il s'agit d'un lieu historique national qui fait partie d'un système d'aires protégées.
- Le patrimoine naturel et culturel représenté dans ces lieux est l'héritage des Canadiens et un élément très important de l'histoire du Canada.
- Le canal de Sault Ste. Marie est un des canaux importants sur le plan national et un élément précieux du patrimoine technique.
- Le canal a joué un rôle important dans le développement industriel de Sault Ste. Marie, en particulier dans le cas de Francis Clergue, personne commémorée en raison de son importance historique nationale.
- J. W. LeBreton Ross est le directeur qui a été le plus longtemps en poste — de 1908 à 1938 — et à qui l'on doit le premier aménagement paysager.
- Il existe une longue histoire de planification de la construction de l'écluse et des modifications ultérieures.
- Il y avait à Sault Ste. Marie une écluse servant à la traite de la fourrure, commémorée comme lieu historique national, et qui a joué un rôle important dans le commerce des fourrures.
- Les rapides St. Marys sont importants en raison de leur histoire géologique, de leur valeur en tant qu'écosystème, de leur utilisation historique et de leur aménagement.
- L'île Whitefish est un lieu historique national commémorant 2000 ans d'occupation par les Ojibways.
- Le canal a été exploité par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.
- Le canal a été défendu par des militaires canadiens et américains pendant les Première et Seconde Guerres mondiales.
- Le lieu entretient un rapport historique avec la municipalité de Sault Ste. Marie et il sert de parc récréatif aux habitants de la ville;
- Le canal est un produit des relations canado-américaines.
- Le canal a été longtemps lié à la gestion des pêches, depuis les années 1920 dans le cas de la province et depuis 1960 dans le cas du ministère des Pêches et des Océans.
- Les responsables du canal et, par la suite, la Garde côtière canadienne ont été chargés d'assurer la sécurité de la navigation sur la rivière St. Marys.